



## Ministère de l'Intérieur

Le 4 janvier 2019

### Communiqué de presse

Le ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, salue le lancement aujourd'hui, par les préfets de la zone de défense et de sécurité Nord et du département du Pas-de-Calais, d'un plan zonal et départemental d'action pour prévenir et lutter contre les traversées de la Manche par des migrants.

En 2018, 71 tentatives de traversées irrégulières d'embarcations ont été recensées (contre 12 en 2017), dont 14 tentatives pour les 10 premiers mois de l'année, et 57 tentatives pour les seuls mois de novembre et décembre. Sur ces 71 tentatives, 31 ont échoué, 40 ont réussi. Au total, sur les 504 migrants ayant cherché à franchir la Manche en 2018, 276 sont parvenus à atteindre les eaux et côtes britanniques et 228 ont été interceptés par les autorités françaises. Il s'agit pour l'écrasante majorité d'entre eux de ressortissants iraniens. L'augmentation de ces tentatives s'explique notamment par la sécurisation renforcée des ports de ferries et des installations Eurotunnel.

Ces tentatives de traversées de la Manche, souvent effectuées sur des embarcations de fortune non-adaptées à la pleine mer, se font au péril de la vie des migrants étant donné les conditions de navigation particulièrement dangereuses sur la Manche et l'importance du trafic dans le détroit.

Face à ce phénomène, le plan d'action zonal et départemental lancé aujourd'hui repose sur 5 axes :

- un renforcement de la coordination entre les services et les moyens à terre sous l'autorité des préfets du Nord et du Pas-de-Calais (forces de police et gendarmerie) et des moyens engagés en mer sous l'autorité du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord (patrouilleurs et moyens aériens de la marine nationale, de la gendarmerie maritime et de la douane) qui ont été renforcés et mis en alerte pour assurer une surveillance 24h/24 des espaces maritimes.

- un renforcement de la surveillance et de la sécurisation des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais (augmentation du nombre de patrouilles, renforcement des installations de sécurisation des ports).

- un renforcement de la surveillance et de la sécurisation des plages et des lieux potentiels de mise à l'eau en dehors des ports (renforcement des patrouilles).

-la mise en place des mesures de sensibilisation et de prévention des professionnels présents sur le littoral afin d'accroître leur vigilance (sensibilisation des gérants d'enseignes de vente de matériel nautique, des loueurs de bateaux et gestionnaires de ports de plaisance et de pêche).

-Un renforcement de la lutte contre les filières de passeurs (systématisation du traitement judiciaire des individus interpellés en mer, mobilisation des échelons local et national de la police aux frontières pour assurer un démantèlement efficace des filières de passeurs).

Pour Christophe CASTANER, « ce plan doit nous permettre de mettre fin à ces traversées de la Manche par des migrants qui sont non seulement illégales mais par ailleurs extrêmement dangereuses. C'est notre intérêt, comme celui du Royaume Uni, de tout mettre en œuvre pour ne pas laisser se développer de nouvelles filières qui seraient susceptibles d'attirer à nouveau des migrants irréguliers sur notre littoral ».

Christophe CASTANER se félicite par ailleurs de la coopération accrue sur cette question entre la France et le Royaume Uni. A l'occasion d'un échange téléphonique entre le ministre de l'Intérieur et son homologue britannique Sajid JAVID, le 30 décembre, les deux ministres ont salué la coopération effective permise par le nouveau Centre conjoint d'information et de coordination (CCIC) de Coquelles (Pas-de-Calais), en fonctionnement depuis le 23 novembre. Le CCIC permet un échange d'information 24h/24 entre services de police britanniques et français, en particulier entre la police aux frontières et la Border Force britannique.

Lors de leur échange téléphonique, les deux ministres se sont par ailleurs accordés pour renforcer davantage encore la coopération franco-britannique pour la prévention des traversées irrégulières de la Manche, en particulier avec l'élaboration d'un plan d'action conjoint franco-britannique, qui viendra compléter les mesures nationales prises de part et d'autre. Sajid JAVID s'est notamment engagé à poursuivre, dans la continuité du Traité de Sandhurst du 18 janvier 2018, l'appui du Royaume Uni à la gestion conjointe de la frontière commune franco-britannique, en particulier par la prise en charge financière du déploiement de moyens techniques de détection et de prévention des tentatives de départs en mer irréguliers (drones, radars, vidéosurveillance). Les ministres ont par ailleurs encouragé un renforcement de la coordination des patrouilles maritimes.

Les éléments précis de ce plan d'action conjoint franco-britannique sont actuellement en cours d'élaboration entre les ministères de l'Intérieur français et britannique, en vue d'un endossement par les deux ministres à l'occasion d'un déplacement prochain de Christophe CASTANER à Londres.

*« L'échange téléphonique avec mon collègue britannique Sajid JAVID a été très constructif. La perspective du Brexit n'altère en rien la nécessité pour nos deux pays de renforcer notre coopération bilatérale pour mettre en œuvre des mesures concrètes et coordonnées afin de lutter contre l'immigration irrégulière. Les engagements britanniques témoignent de la volonté du Royaume Uni de continuer à participer à la prise en charge de la sécurisation de notre frontière commune »* a indiqué Christophe CASTANER.

Service de presse de Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - [sec1.pressecab@interieur.gouv.fr](mailto:sec1.pressecab@interieur.gouv.fr)